

QUE SE PASSE-T-IL AU « MOULIN D'OZON » ?

Situé sur la route de Gaude, cet ancien moulinage datant du 18^e siècle et ayant appartenu à la famille DUMAS a été racheté et réhabilité par Nathalie & Joseph ROUSTAN, Céline & Emmanuel MERLE et Geneviève MERLE. Le Moulin Saint-Antoine est devenu alors le Moulin d'Ozon.

Cette aventure humaine a commencé en 2020. Les associés se sont lancés dans ce projet de rénovation et de création d'un espace pouvant accueillir des cabinets de thérapie tels que kinésithérapie, acupuncture, hypnose, soins énergétiques, massages...

Dans ce havre de paix, les intervenants organisent également des stages sur le développement personnel. Les stagiaires sont logés (gîtes et restauration sur place) et bénéficient d'un cadre extérieur de toute beauté, idéal pour se ressourcer.

Portes ouvertes du Moulin d'Ozon

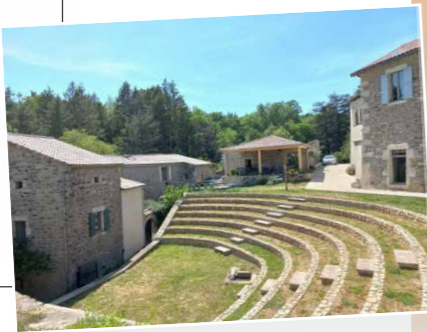
Lundi 20 Mai 2024

Conférences
Ateliers
Concert

10h et 14h	Présentation des praticiens, inscriptions aux ateliers
10h30 - 18h	Ateliers découverte : yoga, Qi Gong, cuisine, Consultations, Conférence, Petite restauration
18h	CONCERT DE PLANETE BOLINGO
19h30	REPAS THAI (sur réservation)

Des cours de danse, Yoga, Tai Chi, Qi Gong, sophrologie ont également lieu du lundi au jeudi. (voir programme sur <https://www.moulinozon.com>) et des séminaires peuvent également être organisés (location de salles).

Le Moulin d'Ozon organise une journée « Portes Ouvertes » le Lundi 20 Mai de 10h à 19h30. N'hésitez pas à venir découvrir ce qui s'y passe !



Tarifs de location de l'Espace Maurice Champel applicables au 1^{er} janvier 2024 :

	Tarifs particulier de la commune	Tarifs particulier et association hors commune	Caution
1 module (50 pers. Maxi) Repas + piste danse	150 €	200 €	250 €
2 modules (100 pers. Maxi) Repas + piste danse	300 €	400 €	500 €
3 modules (200 pers. Maxi) Repas + piste danse	450 €	600 €	750 €

RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS :

Pensez à vous inscrire auprès du service collecte au 0800 076015 entre 8 heures et 12 heures, au moins 48 heures avant. Les encombrants doivent alors être déposés devant le domicile, la veille du passage des agents, à partir de 19 heures.

Le dépôt ne doit pas contrarier la circulation des piétons ou la circulation routière.

DÉCHETTERIE SIDOMSA DE SAINT-ÉTIENNE-DE-FONTBELLON :

500 Chemin de la Ribeyrasse - Tél. : 04.75.94.33.57

Horaires d'ouverture du lundi au samedi : de 9h à 11h45 et de 13h30 à 17h15

Le débroussaillage est la ceinture de sécurité de votre habitation face aux feux

Les sécheresses et les canicules sont de plus en plus fréquentes et intenses en France, la saison des feux s'allonge. Lorsque la végétation est desséchée, un départ de feu devient possible et peut se propager rapidement. En moins de 10 minutes, le front de flammes peut parcourir un kilomètre et donner naissance à un feu incontrôlable, qui se propage et atteint les forêts, les haies, les champs, les habitations, etc.

Pour prévenir ce danger, le débroussaillage de votre terrain et des abords de votre habitation est la meilleure des protections pour vous, vos biens et la nature environnante. Il limite leur propagation et facilite l'intervention des sapeurs-pompiers. C'est pourquoi c'est une obligation légale sur notre territoire, classé à risque.

Débroussailler vise à réduire la masse de végétaux dans une zone de 50 mètres (voire 100 mètres sur décision du maire ou du préfet) autour de vos bâtiments ou autre équipement. Ce n'est ni une coupe rase, ni un défrichage. Les premiers travaux de débroussaillage comportent souvent de l'élagage et peuvent nécessiter d'abattre certains arbres. Une fois le débroussaillage initial réalisé, les débroussaillages suivants consistent surtout en de l'entretien et de la suppression de broussailles.

Sont concernés par cette obligation tous les propriétaires de bâtiments ou d'équipements situés à moins de 200 mètres de bois, forêts, landes, maquis et garrigues. Vous êtes également concerné si vous possédez une parcelle constructible dans les zones précitées.

La réalisation du débroussaillage peut, par ailleurs, nécessiter d'intervenir sur la propriété de vos voisins, car la responsabilité du débroussaillage pèse sur le propriétaire de la construction à défendre. Il vous appartient alors de demander à vos voisins l'autorisation d'accéder à leur terrain et d'y effectuer les opérations de débroussaillage. S'ils s'y opposent, ces travaux seront à leur charge et deviennent de leur responsabilité (administrative et pénale). Le maire est chargé du contrôle du respect de cette obligation et les agents assermentés, notamment ceux de l'Office national des forêts (ONF), sont habilités à verbaliser.

Pour en savoir plus :

<https://www.prevention-incendie-foret.com/connaître-les-regles/debroussaillage>

VOUS DEVEZ DÉBROUSSAILLER LES ABORDS DE VOS BATIMENTS, DANS UNE ZONE DE 50 À 100 MÈTRES*



*vous pouvez être amené à intervenir sur le terrain de vos voisins. Ils ont l'obligation de vous y autoriser l'accès, et en cas de refus, les opérations de débroussaillage seront à leur charge.



« POINTS RECYCLAGE » : VERRE - PAPIER

Traverse du stade ; Quartier La Téoule ; Chemin du Pré Saint-Antoine ; Place de la Cave Coopérative ; Route du Pont de Rigaud ; Parking Centre E.Leclerc

Rédaction, photos : Mairie de St Etienne de Fontbellon. Mise en page et imp. : ABR (07200) - www.imprimerie-aubenais.com - 04 75 93 59 06 | imprim'Vert



Saint-Étienne-de-Fontbellon #12 - printemps 2024

Le Trait d'Union

Brèves

Eclairage public :

Signalement éclairage défectueux : Allô Mairie : 04 75 35 12 96 Mail : mairie.stef@orange.fr

ÉLECTIONS EUROPÉENNES

Le Dimanche 9 Juin 2024 (un seul tour)

3 bureaux de vote réunis dans un seul espace : Salle Polyvalente Maurice Champel

Bureaux de vote ouverts de 8h à 18h (à confirmer).

MÉDIATHÈQUE Jean FERRAT

Nouveaux horaires :

- Mardi : de 12h30 à 18h30
- Mercredi : de 9h30 à 18h30
- Jeudi : de 15h à 18h30
- Vendredi : de 12h30 à 18h30
- Samedi : de 9h30 à 13h et de 14h à 17h.

SIAE (Syndicat Intercommunal Assainissement et Eau) :

Ouvert du Lundi au Vendredi de 8h à 12h. Tel. : 04 75 89 11 80

Correspondant Dauphiné Libéré :

J.P. Blanchard blanchard.jeanpaul@orange.fr 06 89 64 63 92

Correspondant La Tribune :

J. Chaze j.chaze@wanadoo.fr 06 07 41 62 37

MAIRIE : HORAIRES D'OUVERTURE

Les lundi, mardi et jeudi de 8h00 à 12h30 - 13h30 à 17h00

Le mercredi de 8h00 à 12h30 - 13h30 à 15h30

Le vendredi de 8h00 à 12h30

SERVICE URBANISME :

Demande d'imprimés, dépôt des dossiers et renseignements. Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30.

PERMANENCES ÉLUS :

sur rendez-vous

Memento

Mairie - 100 Rue de la mairie 07200 SAINT-ÉTIENNE DE-FONTBELLON Tél. : 04.75.35.12.96 Mail : mairie.stef@orange.fr

www.st-etienne-de-fontbellon.fr

ou sur www.facebook.com/Commune-Saint-Etienne-de-Fontbellon



Édito du Maire

Fontbellonnaises, Fontbellonnais, Chers administrés,

Nous voilà déjà au mois d'avril. Les températures plus clémentes et l'apparition des rayons du soleil propices aux bienfaits des espaces extérieurs et à la détente nous permettront, dans quelques semaines, de profiter pleinement de la Voie Douce et de l'aménagement de l'ancien stade de la Mûre.

La traditionnelle cérémonie des vœux s'est déroulée le 18 janvier dernier. De nombreuses personnes ont répondu présentes à notre invitation et je les en remercie chaleureusement. Cette cérémonie est un temps important de la vie de notre commune, un moment de rencontres, d'échanges mutuels et de souhaits sincères. Elle est également l'occasion de dresser un bilan des réalisations de l'année écoulée et de dessiner les contours des projets à venir.

Nous poursuivons nos investissements afin d'améliorer durablement notre commune en continuant nos recherches de subventions indispensables à l'équilibre de nos finances.

Cette année encore, avec l'ensemble des élus qui m'entourent, nous avons décidé de ne pas augmenter les taux de notre fiscalité locale.

Comme vous pouvez le constater, les travaux de sécurisation et végétalisation de la route des Champs avancent progressivement. La fin des travaux de réhabilitation du presbytère est programmée pour le mois de mai ; cet espace répondra à un réel besoin et permettra aux associations communales de se réunir dans des conditions optimales.

Concernant la pelouse synthétique du stade du Colombier, les derniers aléas climatiques perturbent le calendrier de son utilisation.

Les beaux jours sont également propices au débroussaillage des abords de votre propriété ; à cet effet, vous trouverez dans ce Trait d'Union les règles de cette obligation légale ainsi qu'un flyer rappelant l'interdiction du brûlage des déchets verts.

Je vous souhaite de beaux moments printaniers, intenses et joyeux.

Le maire
Philippe ROUX

« Une seule hirondelle ne fait pas le printemps ; un seul acte moral ne fait pas la vertu. »
Aristote



Agenda

- **Mardi 7 Mai** à 20h : Réunion publique relative au PLUI : point d'étape réglementaire et consultations diverses [Espace Maurice Champel]
- **Lundi 20 Mai** de 10h à 19h30 : Journées « Portes Ouvertes » au Moulin d'Ozon
- **Samedi 15 Juin** à partir de 14h : Fête de l'Ecole Saint-Joseph
- **Vendredi 31 Mai** à 19h : Concours de pétanque organisé par le Comité d'Animations [Place de la Cave Coopérative]
- **Samedi 13 juillet** à partir de 21h : Retraite aux flambeaux, Feux d'artifice et Bal organisés par la Municipalité et le Comité d'Animations
- **Mercredi 8 Mai** à 11h : Commémoration du 8 Mai et Exposition « Images de la Libération en Ardèche » du 6 au 8 Mai [Espace Culturel]
- **Vendredi 14 Juin** : Fête de l'Ecole des Champs
- **Vendredi 19 Juillet** Cinéma sous les Etoiles [Théâtre de verdure - Stade de la Mûre]

Les Conseils Municipaux...

CONSEIL MUNICIPAL du 27 NOVEMBRE 2023

Délibérations :

- **Convention d'accueil des enfants** résidant à l'extérieur de Saint-Étienne-de-Fontbellon scolarisés en classe ULIS à l'École des Champs - Année scolaire 2023-2024 Eveil musical Écoles Publique et Privée - Année scolaire 2023-2024.
- **Participation de la commune de FONS** aux frais de scolarité des enfants scolarisés à l'École Publique les Champs.
- **Financement test WPPSI 4** Psychologue de l'Éducation Nationale.
- **Heures supplémentaires** et heures complémentaires effectuées par le personnel communal.
- **Avis sur les ouvertures dominicales** des commerces 2024.
- **Signature de l'avenant** au contrat de prévoyance collective garantie maintien de salaire de la MNT (Mutuelle Nationale Territoriale) à compter du 1^{er} janvier 2024.
- **Noël** du personnel communal.
- **Acquisition** parcelle cadastrée section C n° 3071 - Route des Champs.
- **Acquisition** parcelles cadastrées section D n° 111, 128 et 129 - Route des Écoles.
- **Recours à l'emprunt** pour financer les projets d'investissement pour un montant de 300 000 €.
- **Demandes de subvention** Réfection de la Place du Village et du Parvis de l'Église - Tranche 1.
- **Demandes de subvention** Aménagement et végétalisation du délaissé de l'ancien stade de la Mûre.
- **Tarifs concessions** au cimetière au 1^{er} janvier 2024.
- **Tarifs location** Espace Maurice Champel et Salle de la Poste au 1^{er} janvier 2024.
- **Modification du règlement** d'utilisation de l'Espace Maurice Champel.
- **Rapport sur l'eau** et l'assainissement 2022 du SIAE.

URBANISME :

Actualités sur le Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Depuis le Comité de pilotage du 9 novembre 2023, les éléments du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) sont finalisés. Des échanges entre élus communaux et communautaires sont venus enrichir son contenu. Cette phase sera clôturée par un débat au sein du conseil communautaire qui aura lieu le 09 avril 2024.

La prochaine étape consiste en la mise en forme réglementaire du PLUi.

Cette phase 3 du PLUi, dite « d'écriture réglementaire », a débuté depuis octobre 2023. Elle se décline par un règlement graphique (zonage) et un règlement écrit. A ce stade, le travail n'est pas encore avancé mais de grands principes se dessinent. Notamment qu'il sera obligatoire de dresser des « orientations d'aménagement et de programmation » dès que les terrains dépasseront 2500m². Cela obligera à passer par une procédure de permis d'aménager au lieu d'un simple permis de construire.

En conclusion, dès que le PADD aura été débattu, des sursis à statuer pourront être imposés à certaines autorisations d'urbanisme. Cela entraînera la suspension de l'instruction des demandes, pendant la durée de finalisation du PLUi. L'usage de cet outil ne sera certainement activé que pour des projets d'une certaine importance dans un premier temps.

A noter enfin qu'une réunion publique de présentation du projet de PLUi sera organisée sur la commune **le 7 mai prochain à 20h à l'Espace Maurice Champel**. Nous vous invitons à venir nombreux pour échanger avec les élus et techniciens de la commune et de la Communauté de Communes.

Inventaire des Ponts

Dans le cadre du Programme National Ponts (PNP2), Saint-Étienne-de-Fontbellon dispose d'un accompagnement du CEREMA, qui pilote ce programme, permettant ainsi à la commune de bénéficier d'une étude gratuite de l'état de ces ouvrages.

Ainsi, les 27, 28 et 29 février derniers, Alain JABRY et Jean-Marie ALLIX, accompagnés de Magali VERNET (Service administratif), ont procédé au recensement total des ponts.

19 ponts, selon des critères prédéfinis, ont été retenus et ont fait l'objet d'une inspection sur le terrain. Les conclusions du CEREMA nous seront remises ultérieurement.



Le pont de la Roche



Le pont de Gaude

CONSEIL MUNICIPAL du 12 février 2024

Délibérations :

- **Autorisation d'ouverture de crédits** d'investissement avant le vote du budget 2024.
- **Mise en place** de la prime du pouvoir d'achat exceptionnelle.
- **Organisation** du temps partiel
- **Renforcement** du système de vidéoprotection - Demandes de subventions.
- **Demande de subvention** FONDS VERT Ingénierie pour le « Plan de circulation ».
- **Acquisition parcelle** cadastrée section C n° 3082 - Chemin des Chiffaux
- **Acquisition licence IV** de débit de boissons.
- **Approbation du zonage** d'eau potable du SIAE (Syndicat Intercommunal Assainissement et Eau Saint-Étienne-de-Fontbellon et Saint-Sernin).

NB : L'intégralité des comptes-rendus des conseils municipaux sont accessibles sur notre site internet : <http://www.st-etienne-de-fontbellon.fr/>



Focus sur les travaux en cours



Travaux de réhabilitation du presbytère (Accueil).



Voie Douce : tunnel de passage sous la RD153.



Drainage de la pelouse synthétique du stade du Colombier.



Travaux et végétalisation du stade de la Mûre.



Travaux de sécurisation de la route des Champs.



Réfection du parapet du pont des Chiffaux.

CARNAVAL 2024

Samedi 9 mars, le Carnaval des Écoles a été dignement fêté.

En cette année olympique et paralympique, le thème des Jeux avait été retenu par les organisateurs. Mais les conditions météorologiques n'ont pas permis le défilé du Carmentran préparé avec soin par les élèves des deux Écoles. Cependant, ce fut la fête à l'Espace Maurice Champel où se sont succédés un spectacle apprécié par les enfants et un goûter offerts par le Comité d'Animations puis une « boum » où se côtoyaient les sportifs mais aussi les fées, les princesses, les cowboys et autres.

Une belle manière de célébrer à la fois, l'esprit festif de Carnaval ainsi que l'approche des Jeux Paris 2024.



École des champs : temps periscolaires

Pour la seconde année, deux intervenantes de l'Association « Lire et Faire Lire » proposent aux enfants, des lectures d'histoires, une fois par semaine, pendant le temps de garderie du soir. Développer le plaisir de la lecture et du partage, mais aussi la solidarité intergénérationnelle, tel est l'objectif de ces moments d'échange qui favorisent la rencontre, l'écoute et le dialogue. D'autre part, l'intervention de la ludothèque du Palabre a permis aux enfants de Maternelle, en novembre et décembre, puis à ceux d'Elémentaire, en janvier et février, de découvrir de nouveaux jeux apportés par l'animatrice, pendant la garderie du soir.

Chacun a pu participer s'il le souhaitait et cultiver ainsi le plaisir de jouer, explorer, découvrir et apprendre.



Des jeux avec la ludothèque du Palabre.

De belles histoires avec l'association "Lire et Faire Lire".